

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom	: Oxygène
N° CAS	: 7782-44-7
Formule brute	: O <sub>2</sub>
Autres moyens d'identification	: Oxygène, comprimé; Oxygène Medipure®; Oxygène respirable; Oxygène USP; Oxygène - Qualité plongée; dioxygène
Groupe de produits	: Produits de base

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions	: Utilisations médicales Utilisation industrielle Gaz de plongée (respiration sous l'eau)
---	---

#### 1.3. Fournisseur

Praxair Canada inc.  
1200 – 1 City Centre Drive  
Mississauga - Canada L5B 1M2  
T 1-905-803-1600 - F 1-905-803-1682  
[www.praxair.ca](http://www.praxair.ca)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: 1-800-363-0042 Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement en cas de déversements, de fuites, d'incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant du fournisseur ou de Praxair.
------------------	---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS-CA)

Ox. Gas 1 H270  
Gaz comprimés H280

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger :



GHS03



GHS04

Mot-indicateur	: DANGER
Mentions de danger	: PEUT PROVOQUER OU AGGRAVER UN INCENDIE; COMBURANT. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence	: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords. En cas d'incendie : arrêter la fuite si cela peut être fait de manière sécuritaire. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Installer un antiretour dans les tuyaux.
----------------------	---



# Oxygène

## Fiche de données de sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-20-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

Utiliser uniquement avec de l'équipement fait de matériaux compatibles et prévus pour la pression de la bouteille.

NE PAS modifier ou forcer les raccords.

Éviter tout déversement. Ne pas marcher sur les déversements ou faire rouler le matériel dessus.

Utiliser uniquement avec du matériel nettoyé pour le service oxygène.

Ouvrir le robinet lentement.

Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille de gaz est vide.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non associés à la classification : Respirer de l'oxygène à concentration égale ou supérieure à 80 % à pression atmosphérique pour plus de quelques heures peut causer une congestion nasale, une toux, des maux de gorge, des douleurs thoraciques et une difficulté respiratoire. Respirer de l'oxygène à une pression plus élevée augmente la possibilité d'effets nocifs dans une période de temps plus courte. Respirer de l'oxygène pur sous pression peut causer des lésions pulmonaires et aussi affecter le système nerveux central (SNC), provoquant des étourdissements, une mauvaise coordination, des sensations de picotement, des troubles visuels et auditifs, des contractions musculaires, l'évanouissement et des convulsions. Respirer de l'oxygène sous pression augmente le temps d'adaptation à la noirceur et réduit la vision périphérique.

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Nom	N° CAS	% (Vol.)	Nom commun (synonymes)
Oxygène (Constituant principal)	(N° CAS) 7782-44-7	> 99,5	

### 3.2. Mélanges

Sans objet

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Obtenir un avis médical/un traitement. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.

Premiers soins après contact oculaire : En cas d'irritation des yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas de données supplémentaires.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Aucun.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Accélère vigoureusement la combustion. Utiliser un agent extincteur approprié. Un système d'extinction à l'eau (par ex., une douche de sécurité) est préférable pour les feux de vêtements.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas de données supplémentaires.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Risque d'incendie : Agent comburant; accélère vigoureusement la combustion. Le contact avec des matières inflammables peut provoquer un incendie ou une explosion.

Danger d'explosion : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Réactivité : Pas de données supplémentaires.

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.



# Oxygène

## Fiche de données de sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-20-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

Réactivité en cas d'incendie : Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Gaz comburant haute pression

Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau en se tenant aussi loin que possible. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'inflammation si cela peut être fait de manière sécuritaire. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

Équipements de protection spéciaux pour pompiers : Vêtements de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.

Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour circonscrire l'incendie. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des contenants de gaz. Refroidir les contenants exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence dans les systèmes de drainage et d'évacuation.

Arrêter le débit gazeux si cela peut être fait de manière sécuritaire.

Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

Autres informations : La chaleur de l'incendie peut augmenter la pression dans un contenant et le faire éclater. Les bouteilles sont munies d'un détendeur de pression (il peut y avoir des exceptions où autorisé par TC.) Aucune partie d'un contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 125°F (52°C). La fumée, les flammes et les étincelles électriques en présence d'atmosphères enrichies en oxygène constituent des risques d'explosion.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. S'assurer d'une ventilation d'air appropriée. Éliminer les sources d'inflammation. Évacuer la zone. Essayer d'arrêter la fuite. Contrôler la concentration du produit rejeté. Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir vérifié et établi que l'atmosphère est sûre. Arrêter la fuite si cela peut être fait de manière sécuritaire.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter des gants de protection en cuir et des chaussures de sécurité pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur. Fermer le robinet du contenant après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand il est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement à une quelconque partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en vider le contenu. Pour les autres précautions dans l'utilisation de ce produit, voir la section 16.

Sécurité lors de l'utilisation du produit : L'adéquation entre ce produit et l'usage auquel il est destiné en tant qu'élément de mélanges respiratoires de plongée sous-marine doit être déterminée par du personnel compétent, ou sous sa surveillance, en matière d'utilisation de mélanges de gaz respiratoire de plongée sous-marine et qui connaît bien les effets physiologiques, les méthodes employées, la fréquence et la durée d'utilisation, les risques, les effets secondaires et les précautions à prendre.

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stockage où la température ne dépasse pas 125 °F (52 °C). Installer des affiches « Interdiction de fumer/Flamme nue interdite » dans les zones de stockage et d'utilisation. Il ne doit y avoir aucune source d'inflammation. Séparer les paquets et les protéger contre un incendie potentiel et/ou des dommages d'explosion suivant les codes et les exigences appropriées (par exemple, la norme NFPA 30, NFPA 55, NFPA 70, et / ou NFPA 221 aux États-Unis) ou selon des conditions déterminées par l'autorité compétente. Toujours attacher les contenants à la verticale pour les empêcher de tomber ou d'être renversés. Installer bien en place, à la main, le chapeau de protection sur le robinet, si un tel chapeau est fourni, quand le contenant n'est pas utilisé. Entreposer les contenants pleins et les vides séparément. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour empêcher l'entreposage de contenants pleins pendant de longues périodes. Pour les autres précautions dans l'utilisation de ce produit, voir la section 16.

#### AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, L'ENTREPOSAGE ET

**L'UTILISATION** : Lors de la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles on sera en présence. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un antiretour pour la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène; stocker et utiliser avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du contenant et purger le système d'une manière sûre et écologiquement correcte en conformité avec toutes les lois internationales, fédérales / nationales, étatiques / provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais placer un contenant où il peut faire partie d'un circuit électrique.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données supplémentaires.

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Éviter les atmosphères enrichies en oxygène (> 23,5 %). Utiliser un système par aspiration local avec la vitesse d'écoulement suffisante pour maintenir un approvisionnement adéquat de l'air dans la zone de respiration du travailleur. Équipement mécanique (général) : une ventilation générale par aspiration peut être acceptable si elle peut maintenir un approvisionnement adéquat en air.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité. Écran facial. Gants.



Protection des mains : Porter des gants de travail lors de la manipulation des contenants. Porter des gants de caoutchouc épais où le contact avec le produit peut se produire.

Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de débranchement des conduites et raccords. Choisir les lunettes en conformité avec la norme CSA Z94.3, « Protectors oculaires et faciaux pour l'industrie », et les directives et règlements provinciaux et locaux.

Protection des voies respiratoires : **Protection respiratoire** : Porter un appareil respiratoire conçu expressément pour les fumées de soudage ou un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition. Le choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices en la matière. Le choix doit être basé sur la norme courante Z94.4 de la CSA, « **Choix, utilisation et entretien des appareils de protection respiratoire** ». Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).

Contrôle de l'exposition de l'environnement : **Contrôle de l'exposition de l'environnement**: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.



# Oxygène

## Fiche de données de sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-20-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

Autres informations : **Autres informations** : Porter des chaussures de sécurité pour la manipulation générale sur les sites des clients. Porter des chaussures à support métatarsien et un pantalon sans revers pour la manutention des bouteilles aux installations d'emballage de remplissage. Choisir les chaussures en conformité avec la norme actuelle de la CSA Z195, « **Chaussures de protection** », et avec les directives et règlements provinciaux, ou locaux en vigueur. Pour travailler avec des matériaux inflammables et comburants, envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants aux flammes et antistatiques.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz
Apparence	: Gaz incolore.
Masse moléculaire	: 32 g/mol
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Non détectable à l'odeur.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Sans objet.
pH solution	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Sans objet.
Point de fusion	: $\geq -219$ °C (-362 °F)
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: -183 °C (-297 °F)
Point d'éclair	: Sans objet.
Température critique	: -118,6 °C (-181,48 °F)
Température d'auto-inflammation	: Sans objet.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Sans objet.
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Pression critique	: 50,4 bar (731,4 psi absolu)
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 0,0827 lb/pi <sup>3</sup> (1,325 kg/m <sup>3</sup> ) densité de vapeur (absolue) à 21,1°C (70 °F) , 1 atm
Densité relative	: 1,1
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,4289 kg/m <sup>3</sup> (à 21,1 °C)
Densité relative de gaz	: 1,1
Solubilité	: Eau: 39 mg/l
Log Pow	: Sans objet.
Log Kow	: Sans objet.
Viscosité, cinématique	: Sans objet
Viscosité, dynamique	: Sans objet
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Sans objet.
Propriétés comburantes	: Comburant.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable Ininflammable

### 9.2. Autres informations

Groupe de gaz	: Gaz comprimé
Indications complémentaires	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et en sous-sol.

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.



# Oxygène

## Fiche de données de sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-20-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Pas de données supplémentaires.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Oxyde violemment les matières organiques.
Conditions à éviter	: Aucune dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Maintenir l'équipement sans huile ni graisse. Prendre en compte, en cas de combustion, le risque potentiel de toxicité dû à la présence de polymères chlorés ou fluorés dans les canalisations d'oxygène en haute pression (>30 bar). Peut réagir violemment avec les matières combustibles. Peut réagir violemment avec les agents réducteurs.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun.

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non classé  
pH: Sans objet.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non classé  
pH: Sans objet.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé

Cancérogénicité : non classé

Toxicité pour la reproduction : non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : non classé

Danger par aspiration : non classé

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Oxygène (7782-44-7)

Persistance et dégradabilité	Ce produit est sans risque pour l'écologie.
------------------------------	---

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Oxygène (7782-44-7)

Log Pow	Sans objet.
Log Kow	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est sans risque pour l'écologie.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Oxygène (7782-44-7)

Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Log Pow	Sans objet.

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.



# Oxygène

## Fiche de données de sécurité F-4638

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-20-2016

Remplace la fiche: 10-15-2013

### Oxygène (7782-44-7)

Log Kow

Sans objet.

Écologie - sol

Ce produit est sans risque pour l'écologie.

### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone

: Aucun

Effet sur le réchauffement planétaire

: Aucun effet connu avec ce produit

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations de traitement des déchets

: Disposer du contenu/contenant conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. Contacter le fournisseur en matière d'exigences particulières.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences relatives au TMD

#### TMD

N° UN (TMD)

: UN1072

TMD Classe primaire de danger

: 2.2 - Classe 2.2 - Gaz ininflammables, non toxiques.

TMD Classes Subsidiaires

: 5.1

Nom officiel d'expédition TMD

: OXYGÈNE COMPRIMÉ

Indice PIU

: 3 000

Indices des quantités limites d'explosifs et des quantités limitées

: 0,125 L (0,125 L)

Indice pour les véhicules routiers de passagers et les véhicules ferroviaires de passagers

: 75 L

### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

N° ONU (IMDG)

: 1072

Nom officiel d'expédition (IMDG)

: OXYGÈNE COMPRIMÉ

Classe (IMDG)

: 2 - Gaz

N° GSMU

: 122

#### IATA

N° UN (IATA)

: 1072

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA)

: Oxygen, compressed

Classe (IATA)

: 2

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Oxygène (7782-44-7)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Oxygène (7782-44-7)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)

Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne

Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Praxair Canada inc. est garant de la conformité du présent document téléchargeable tant que celui-ci se trouve sur son site Web. Après que le document ait été téléchargé ou retiré de son site Web, Praxair ne peut plus en garantir l'intégrité ou l'exactitude.

### SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 15/10/1979  
Date de révision : 20/07/2016  
Remplace la fiche : 15/10/2013

#### Indications de changement:

Conseils de formation : S'assurer que les opérateurs comprennent les risques que présente l'enrichissement en oxygène.

#### Autres informations

: Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur doit 1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, 2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et 3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et à leurs clients.

Les opinions exprimées ici sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada inc. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est en vigueur à la date de cette fiche de données de sécurité (FDS). Puisque l'utilisation de ces informations et les conditions d'utilisation ne sont pas sous le contrôle de Praxair Canada inc., il est dans l'obligation de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit. Les fiches signalétiques de Praxair Canada sont fournies lors de la vente ou de la livraison par Praxair Canada inc. ou des distributeurs et des fournisseurs indépendants qui conditionnent et vendent nos produits. Pour obtenir des fiches signalétiques courantes pour ces produits, contactez votre représentant Praxair, le distributeur local ou le fournisseur, ou les télécharger à partir du [www.praxair.ca](http://www.praxair.ca). Si vous avez des questions concernant les fiches signalétiques de Praxair, ou souhaitez obtenir le numéro du document et la date des fiches les plus récentes, ou les noms des fournisseurs de Praxair dans votre région, téléphonez ou écrivez à Praxair Canada inc., (téléphone : 1-888-257-5149; adresse : Praxair Canada inc., 1 City Centre Drive, bureau 1200, Mississauga, Ontario, L5B 1M2)

PRAXAIR et le COURANT D'AIR de son logo sont des marques commerciales ou des marques déposées de Praxair Technology, Inc. aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.

#### Danger pour la santé NFPA

: 0 - L'exposition dans des conditions d'incendie n'occasionnerait pas de danger supplémentaire aux matériaux combustibles ordinaires.

#### Danger d'incendie NFPA

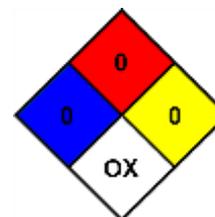
: 0 - Substances qui ne brûlent pas.

#### Réactivité NFPA

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et non réactif à l'eau.

#### Danger spécifique NFPA

: OX – Signifie comburant, un produit chimique qui peut augmenter considérablement le taux de combustion/d'incendie.



#### Notation HMIS III

Santé : 0 Risque minimal – Aucun risque significatif pour la santé.

Inflammabilité : 0 Risque minimal - Substances qui ne brûlent pas.

Physique : 3 Risque grave – Les substances peuvent former des mélanges explosifs avec l'eau et peuvent détonner ou se décomposer de manière explosive en présence d'un puissant déclencheur. Les substances peuvent se polymériser, se décomposer, réagir par elles-mêmes ou subir d'autres changements chimiques à température et pression normales avec un risque modéré d'explosion.

#### SDS Canada (GHS) - Praxair

*Ces informations étant basées sur nos connaissances actuelles et décrivant le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*